

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-4-9

Séance du vendredi 7 mars 2008

Programme de rénovation urbaine de Mulhouse Aides départementales à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°99/IV - 407/I du 19 novembre 1999 relatif à la politique départementale de l'habitat,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I - 4è/06 du 14 décembre 2007 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

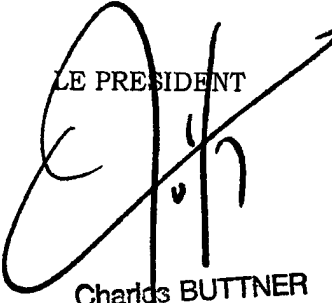
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse telles que présentées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant total de 266 800 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H021, chapitre 204, natures 20416 et 2042.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER